

Décision

Générale

colonial

Décision n° 494 09/07/1942

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 548 du 31/07/1942

Date de publication
9 juillet 1942

Date du numéro
31 juillet 1942

TEXTE INTÉGRAL

Les gardes méharistes dont les noms suivent sont libérés du service actif : A. — Par meure dinriplinaire. 885 Djama Mohamed. 2e classe, et pour Compter, du 20 avril 1942. B. — Pour fin de contrat. (Ne veut pas rengager.) 430 Hussein Kaim, 1re classe, et pour compter du 15 juin 1942. ('. — sur ra demande. 956 Aouled Ageb, 2e classe et pour compter du 1 er juillet 1942. Ces gardes méharistes qui n'ont pas atteint quinze ans de services ne peuvent prétendre à aucune indemnité.